

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants	Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois	
	Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois	

Le Conseil communal ainsi que tout le personnel de la commune de Mont-Vully vous souhaitent de joyeuses fêtes & une bonne année 2019

Commune-info

No 6



Commune de Mont-Vully

Automne 2018

Dans ce numéro :

Mot du syndic	2– 3
Crédit d'étude pour un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez	3
Budget 2019	4– 6
Beamer, écran et visualisateur pour l'ancienne école de Nant	7
Crédit d'étude pour un centre nautique à Nant	7
Réfection Rte du Quart-Dessus	8– 9
Crédit trottoir Môtier-Lugnorre	9
Echéancier factures communales	10– 11
Evacuation des déchets	12
Concours déchetteries	13
Plan ramassage des déchets 2019	15
Réglementation sur les chiens	16
Utilisation des Robidogs	17
Qualité de l'eau potable dans le réseau	18
Location des salles communales	19
Section des samaritains du Vully	19
Bibliothèque—Le palet-roulant	20
Luna & Filou	21
Saint-Nicolas	22
Croix-Rouge fribourgeoise	23



Commune de Mont-Vully

Route principale 65

1786 Nant

Tél. 026.673.90.40

Fax 026.673.90.49

E-mail: info@mont-vully.ch

Le mot du syndic

Après une saison estivale avec un ensoleillement sans précédent et un automne propice à mettre en valeur notre environnement et ses produits du terroir, voici venu le moment pour le Conseil communal de se concentrer sur l'élaboration des budgets.

Pour le 4^{ème} exercice consécutif de la législature, le Conseil communal a la satisfaction de proposer à l'assemblée communale un budget de fonctionnement avec un résultat favorable malgré des charges et investissements conséquents. La bonne santé financière de notre commune se confirme aussi par notre contribution au tableau de l'évaluation de la péréquation financière intercommunale 2019 pour un montant à payer de CHF 1'108'000.- de ressources contre CHF 127'000.- de besoins à encaisser. La réforme fiscale attendue dans la stratégie de mise en œuvre du projet fiscal 2017 (PF 2017) avec la baisse de la fiscalité des personnes morales aura des incidences financières pour les comptes communaux et paroissiaux. Ceci aura également des répercussions sur la péréquation intercommunale. Une compensation partielle et transitoire devrait être allouée aux communes sur une durée de sept ans.

Durant les trois années de fonctionnement de la commune, beaucoup d'énergie a été consacrée à l'adaptation et à la modification de nos diverses réglementations communales. L'adoption des règlements relatifs à l'évacuation des eaux et celui relatif à l'approvisionnement en eau potable lors de notre dernière assemblée extraordinaire, ainsi que celui du règlement communal sur le droit de cité, au programme de l'assemblée à venir permet au Conseil communal de relever avec soulagement que le gros de ce travail est derrière lui.

A signaler encore que le dossier des modifications du PAL du secteur Bas-Vully a été approuvé définitivement par la DAEC et de celui du secteur Haut-Vully est en phase de procédure d'approbation auprès de cette même Direction, le retour du dossier est prévu pour mi – 2019.

Personnel communal

La mise au concours pour le nouveau poste de travail à la fonction de responsable des services techniques a suscité un grand intérêt. Cette situation a permis de mettre en évidence plusieurs candidatures de qualité. Cette nouvelle fonction ayant la charge de l'organisation des services techniques et de son personnel, le choix du Conseil communal s'est porté sur une personne ayant à la fois de très bonnes connaissances techniques et la faculté de bien communiquer avec ses collaborateurs ainsi qu'avec les citoyens.

Nous avons la satisfaction de vous confirmer l'engagement de M. Mickael Parchet habitant la région, qui entrera en fonction à partir du 1^{er} mars 2019. M. Parchet est prêt à relever ce nouveau défi en collaboration avec le Conseil communal. Nous lui souhaitons la bienvenue et surtout beaucoup de satisfactions dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

Concernant la procédure de remplacement à la fonction de secrétaire communal, la mise au concours a eu lieu ces dernières semaines, ce qui permet actuellement au Conseil communal de procéder au dépouillement des dossiers de postulations. L'objectif étant une entrée en fonction dès juin 2019.

Chaperon Rouge:

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

Pour les sorties du soir ou du week-end

Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

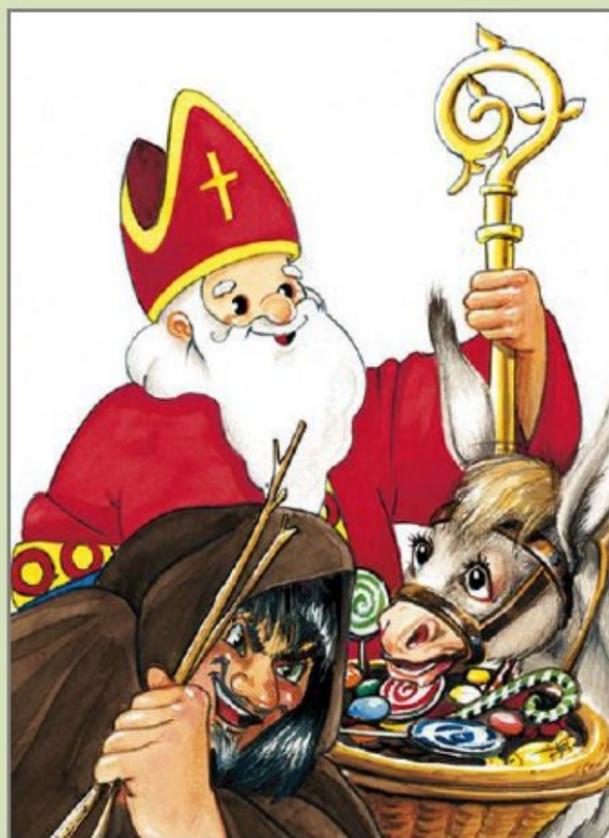
Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Saint-Nicolas sera de passage dans le Vully



**Samedi
1 décembre
2018**

Lugnorre	Place du Pommeret	17h30
Sugiez	Devant le Pavy Lounge	18h45

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent avec un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tout le personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Nant le mardi 4 décembre pour notre assemblée d'automne.

Pierre-André Burnier, syndic

Crédit d'étude pour un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez

Comme chacun l'a remarqué, actuellement le secteur de la gare à Sugiez est en pleine transformation. Ces travaux seront complétés d'ici 2020 – 2023 par la rénovation des infrastructures ferroviaires TPF, par la réfection des voies et des quais afin de répondre aux normes actuelles. Ceci sera encore complété par la rénovation du bâtiment principal de la gare.

Dans le cadre de cette nouvelle affectation, aucun projet n'est prévu sur le bâtiment de la gare « marchandises ». Afin d'avoir un ensemble cohérent et de combler un manque au niveau de l'accueil touristique, à un endroit de passage fréquents de nos visiteurs, le Conseil communal est entré en discussion avec les TPF pour l'utilisation de ce bâtiment.

La commune de Mont-Vully a adressé une demande officielle aux TFP en vue de la mise à disposition et de l'utilisation de ce bâtiment. Une réponse favorable nous est parvenue des TPF, avec l'accord de l'Office fédéral des transports.

Afin d'évaluer les besoins et la faisabilité du projet, il est nécessaire d'élaborer une étude en détail. Son résultat permettra de déterminer l'élaboration ou non du projet et de faire une offre concrète aux TPF.

Le Conseil communal est convaincu que cette opportunité doit être étudiée et vous demande d'accepter le crédit d'étude de CHF 50'000.- qui sera proposé lors de l'assemblée communale de décembre prochain.

Pierre-André Burnier
Responsable de l'aménagement du territoire

Budget de fonctionnement 2019

Le budget de fonctionnement 2019 de notre commune présente un bénéfice prévisionnel de CHF 488'841.-, sur un total de CHF 17'183'602.- de charges et CHF 17'672'443.- de produits.

Le budget 2019 du secteur de l'administration ainsi que celui du secteur de l'ordre public se situe dans le même ordre de grandeur que le budget 2018.

Le budget du secteur de l'enseignement et de la formation est plus élevé que celui de 2018. La part principale de cette augmentation de charges découle du cycle scolaire obligatoire. En effet, notre part au CO région Morat augmente de CHF 89'000.- par rapport au budget 2018. De plus, selon la nouvelle loi, le transport des élèves doit être pris totalement en charge par la commune dès le 1^{er} août 2018. Ce qui signifie une augmentation de CHF 45'000.- dans les coûts de transports par rapport au budget 2018 dans lequel la totalité de ces charges n'était pas prise en compte pour l'année entière.

Dès l'année prochaine, la structure de l'accueil extrascolaire « Pavillon du Vully », qui est actuellement une association, sera intégrée dans la commune.

L'augmentation prévisionnelle de CHF 28'400.- de charges pour la culture et les loisirs concerne en partie un soutien pour la fête des vendanges.

La majeure partie des charges dans le secteur de la santé ainsi que celles des affaires sociales sont liées et fixées par le canton.

Dans le secteur des transports et communications, nous avons prévu des charges d'entretien pour les routes d'un montant de CHF 250'000.-, inchangé par rapport au budget 2018. La principale augmentation par rapport au budget 2018 concerne l'engagement d'un responsable des services techniques communaux lié à l'évolution des structures de nos services, comme déjà annoncé lors de l'assemblée de ce printemps.

Le budget de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux se base sur les nouveaux règlements, approuvés lors de l'assemblée communale extraordinaire du 30 octobre 2018. La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau (après prélèvement sur réserve de CHF 138'552.-) ainsi que la protection des eaux (après prélèvement sur réserve de CHF 280'265.-) est de 100%. Le budget des ordures ménagères, comprenant la location d'une benne compacteuse à Sugiez, prévoit une couverture des charges de 77% par les produits. Une partie du salaire du nouveau responsable des services techniques est imputée au secteur de l'aménagement du territoire.

Dans le secteur de l'économie nous avons prévu un montant de CHF 22'000.- pour le soutien des projets dans le domaine du tourisme.



Le chat est de loin l'animal de compagnie le plus apprécié en Suisse, au point que l'on en compte 1.7 million vivant en appartement ou libres de leurs mouvements. Cependant, environ un tiers seulement de tous ces félins est enregistré dans la banque de données pour les animaux de compagnie ANIS gérée par Identitas SA. Ce taux doit augmenter ces prochaines années, de même que le nombre de chats castrés.

La campagne « Luna & Filou » veut **INFORMER** les propriétaires de chats afin de les sensibiliser à une détention conforme à l'espèce de leur félin. Pour être heureux, les chats ont besoin de suffisamment de place et de possibilités de retrait, sans oublier de nombreuses occasions de s'occuper, des soins et de l'attention.

PUCER met en avant les atouts de la banque de données des animaux de compagnie ANIS d'identitas SA : Chaque année, plus d'une dizaine de milliers de chats sont perdus ou s'échappent. Une puce accroît la chance de les retrouver. La nouvelle Amici-App permet à leur propriétaire d'annoncer directement les chats pucés perdus et retrouvés.

« Luna & Filou » veut toutefois aussi montrer que **CASTRER** les chats entraîne aussi de nombreux avantages. Comme il existe des dizaines de milliers de chats errants et que des milliers d'autres attendent d'être adoptés dans les refuges, le contrôle de la reproduction joue un rôle essentiel en matière de protection des animaux. Stériliser les chats, qu'ils aient un propriétaire ou non, évite bien de la misère à ces animaux.

La banque de données des animaux de compagnie ANIS d'Identitas SA permet, grâce au code chiffré d'une puce, d'identifier clairement les animaux enregistrés. Les vétérinaires, de nombreux refuges, la police et les services communaux possèdent des lecteurs de puces. Ils peuvent ainsi identifier les chats retrouvés et prendre contact avec leur propriétaire. Si un particulier recueille un chat pucé, il est possible de savoir à qui appartient l'animal. La nouvelle **Amici-App** permet d'avoir accès à toutes les fonctions essentielles de la banque de données Anis.

La nouvelle Amici-App offre les fonctions suivantes :

- Accéder à son propre compte dans la banque de données Anis
- Modifier son adresse et consulter la liste des animaux
- Télécharger la photo de son animal
- Annonce la perte d'un chat
- Annonce qu'un chat a été retrouvé

Accédez directement aux app stores:



Protection Suisse des Animaux PSA - Identitas AG
Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux SVK-ASMPA
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Société des Vétérinaires Suisses SVS - Association vétérinaire suisse pour la protection des animaux AVSPA

Rte Principale 69, 1786 Nant-Vully, 026 673 10 10

mail: palet-roulant@bluewin.ch

HORAIRES D'OUVERTURE :

le lundi: entre 17h30 et 19h30

le mardi et le jeudi : entre 15h00 et 17h00

durant toutes les vacances scolaires :

uniquement le lundi entre 17h30 et 19h30

Cotisation annuelle :

par famille Fr. 40.00

par adulte Fr. 20.00

par enfant Fr. 12.00

BIBLIOTHEQUE DE MONT-VULLY



Petits et grands, amis de la lecture, venez emprunter les livres de notre bibliothèque.

Un choix immense vous attend, toujours renouvelé :

les dernières parutions, les rentrées littéraires,

les sujets chauds du moment.

Au total **plus de 8500 livres**

Pour les enfants (même tout-petits), les ados, les adultes

- les histoires à raconter, à regarder, les premières lectures
- les mangas
- toutes sortes de romans
- les biographies, les vécus, les documentaires
- et un choix de **plus de 3500 BD pour adultes et enfants**



À côté de la maison communale et de l'école à Nant

Le dicastère des finances présente un surplus de CHF 11'222'639.-. Selon les projections sur les statistiques fiscales cantonales, les impôts devraient évoluer de plus de 6% pour les impôts sur le revenu, par rapport aux statistiques de 2016 et de 9% pour les impôts sur la fortune. Sur cette base nous avons estimé des recettes fiscales de l'ordre de CHF 7'800'000.- pour les impôts sur le revenu des personnes physiques (CHF 50'000.- de plus qu'au budget 2018) et CHF 1'700'000.- pour les impôts sur la fortune (CHF 400'000.- de plus qu'au budget 2018). Le pot commun de la péréquation financière nous impose un montant de CHF 981'000.- (CHF 186'500.- de plus qu'au budget 2018). Les intérêts des emprunts de CHF 77'000.- sont répartis dans les dicastères concernés. Un montant de CHF 1'110'126.- est prévu pour les amortissements obligatoires et comptables.

Andrea Ney, Conseillère communale

Budget des investissements 2019

Pour 2019 nous prévoyons une charge totale d'investissements de CHF 1'801'000.- et des produits de l'ordre de CHF 300'000.- (taxes de raccordement à l'approvisionnement en eau de CHF 150'000.- et taxes de raccordement à la protection des eaux de CHF 150'000.-). L'excédent d'investissement est de CHF 1'501'000.-. Nous estimons que nous pourrions couvrir l'entier des investissements prévus par nos liquidités. Un montant de CHF 215'000.- d'investissements est déjà pris en compte dans les amortissements comptables du budget de fonctionnement 2019. Ces investissements généreront des frais annuels en charge de la commune d'environ CHF 80'000.- (amortissements et intérêts financiers).

L'investissement de CHF 50'000.- dans le secteur de l'enseignement et de la formation concerne l'équipement de beamers et d'écrans dans quatre salles de classe à l'école de Nant.

Dans le secteur des transports et communications, nous avons estimé un investissement de CHF 1'086'000.- pour l'aménagement d'un trottoir entre Môtier et Lugnorre.

Dans le secteur de la protection des eaux, les deux investissements suivants sont planifiés : un montant de CHF 500'000.- pour le renouvellement des collecteurs de la route du Quart-Dessus et un montant de CHF 50'000.- pour notre participation aux investissements 2019 pour la station d'épuration de Montilier.

Dans le secteur de nos immeubles du patrimoine financier, deux crédits d'étude sont proposés : un montant de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'un centre nautique à Nant et un montant de CHF 50'000.- pour un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez.

Andrea Ney, Conseillère communale

Commune de Mont-Vully – Budget de fonctionnement 2019

en CHF	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'241'068	85'000	1'274'316	75'000	1'139'671	71'952
1 Ordre public	334'200	133'000	341'000	133'000	343'363	154'804
2 Enseignement et formation	4'607'310	358'500	4'170'362	100'500	3'777'612	95'234
3 Culte, culture et loisirs	422'900	16'000	394'500	16'000	537'191	18'500
4 Santé	1'157'950	200	1'190'850	200	1'001'170	152
5 Affaires sociales	1'518'300	3'000	1'489'600	3'000	1'347'179	2'889
6 Transports et communications	2'022'347	279'000	1'851'284	218'640	1'592'903	280'783
7 Protection et aménagement environnement	2'817'758	2'600'317	2'341'823	2'235'934	2'390'311	2'347'376
8 Economie	92'582	5'600	95'786	5'000	106'029	6'162
9 Finances et impôts	2'969'187	14'191'826	2'995'089	13'683'450	4'085'238	14'994'309
Total	17'183'602	17'672'443	16'144'610	16'470'724	16'320'667	17'972'161
Résultat	488'841		326'114		1'651'494	

Commune de Mont-Vully – Budget des investissements 2019

en CHF	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 Enseignement et formation	50'000	-	175'000	-	194'681	621'554
3 Culte, culture et loisirs	-	-	60'000	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-97'927	-
5 Affaires sociales	-	-	380'000	-	321'614	-
6 Transports et communications	1'086'000	-	20'000	-	142'047	-
7 Protection et aménagement environnement	550'000	300'000	1'348'000	300'000	694'659	382'745
8 Economie	-	-	-	-	70'776	-
9 Finances et impôts	115'000	-	820'000	-	1'092'511	59'714
Total	1'801'000	300'000	2'803'000	300'000	2'418'361	1'064'013
Résultat		1'501'000		2'503'000		1'354'348

Location de salles communales

La commune de Mont-Vully met à disposition deux salles polyvalentes qui se situent à Lugnorre et à Nant, ainsi que de l'espace communal à Môtier.

Si vous souhaitez réserver une de nos salles communales, nous vous prions tout d'abord de bien vouloir nous contacter afin de vérifier la disponibilité, puis de compléter et de nous transmettre le formulaire adéquat.

La demande de réservation doit être effectuée par une personne majeure résidant à la commune de Mont-Vully.

Votre demande doit nous parvenir au minimum 2 semaines avant la date prévue! Faute de quoi elle ne sera pas acceptée.



Section des Samaritains Vully

Nous vous invitons à **donner votre sang**

Toute personne adulte et en bonne santé peut donner son sang

Le service fribourgeois de transfusion sanguine CRS sera

à la maison de paroisse à Môtier

le mercredi 5 décembre de 19h00 à 20h30



Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Nous tenons à rappeler, et ceci conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable, l'eau des installations de baignade et des douches publiques. Que toute personne exploitant des infrastructures d'eau potable pour la redistribution est tenue d'informer, au moins une fois dans l'année de manière exhaustive, les consommateurs de la qualité de l'eau potable.

L'information ci-dessous concerne la période du 7 novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Qualité microbiologique et chimique :

29 échantillons ont été prélevés dans le réseau de distribution à divers moments de l'année et endroits de la commune. En microbiologie une non-conformité mineure a été constatée sans mise en danger de la santé des consommateurs. Les mesures de contrôle n'ont montré aucune anomalie et cette non-conformité n'a pas été confirmée lors d'un second prélèvement.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 33.2 à 39.8 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources. En fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV ainsi que de la période de l'année, la dureté totale dans le réseau varie de 16.7 à 26.3°F (degrés français).

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 12 et 24 mg/L pour l'eau provenant des sources. En fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV ainsi que de la période de l'année, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 6 et 11 mg/L. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

Nos propres sources communales proviennent des secteurs suivants :
Secteur Vaillet, secteur Val Florenche, secteur Vau de Praz, secteur Vau de Cour, secteur Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

Traitement

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition

Beamer, écran et visualisateur pour l'ancienne école de Nant

Avec la construction des deux nouvelles écoles du cercle scolaire de Mont-Vully, nous avons équipé les salles de classes d'écran et beamer interactifs. De ce fait, nous aimerions en faire de même avec quatre salles de classe de l'ancien bâtiment de l'école de Nant.

Le beamer et le visualisateur permettent de projeter tous types de documents au tableau. Un beamer à focale ultra-courte, monté directement au-dessus du tableau, permet un réel confort d'utilisation pour l'enseignant ainsi que pour les yeux des élèves. La plupart des ressources pédagogiques et des moyens d'enseignement sont en fichier PDF. De ce fait, le recours à l'audiovisuel devient de plus en plus important dans les classes.

Pour l'équipement de ces quatre salles de classe, le Conseil communal demande l'approbation à l'assemblée communale d'un crédit d'investissement se montant à CHF 50'000.-.

André Kaltenrieder, Conseiller communal

Crédit d'étude pour l'aménagement d'un centre nautique à Nant

La plage de Nant, sur les bords du lac de Morat, est un des espaces où les différentes générations de la commune de Mont-Vully se rassemblent, se côtoient et échangent.

A la suite des travaux pour la nouvelle construction du terrain de Beach-Volley à Nant, nous aimerions passer à l'étape suivante en aménageant un centre nautique.

Les bâtiments existants dans le périmètre (soit le chalet, les locaux d'Oxygène et ceux du sauvetage) nécessitent un coup de rafraîchissement. En effet, le chalet n'est plus habitable, les locaux d'Oxygène et ceux du sauvetage deviennent trop exigus en fonction de la mission qui leur est confiée et surtout en rapport à la taille des deux sociétés.

Un groupe de travail (les mêmes personnes ayant participé à la mise sur pied du terrain de Beach-Volley) s'est penché sur un projet de réalisation pour la mise en place d'un nouveau bâtiment. Les infrastructures seraient assez similaires à celles d'une salle polyvalente. Notamment avec l'aménagement d'une petite cuisine, de locaux pour le club nautique Oxygène, de locaux pour le sauvetage et avec l'installation de toilettes publiques.

Pour concrétiser, évaluer et fixer le montant financier de ce projet plus en détail, le Conseil Communal demande l'approbation de l'assemblée communale pour un crédit d'étude se montant à CHF 64'000.-.

André Kaltenrieder, Conseiller communal

Route du Quart-Dessus à Lugnorre

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2016, le crédit d'investissement pour la réfection de la route avait été accepté. Le secteur 1 Pommeré-Crausa et le secteur 2 Crausa-route du Mont, serait recouvert d'un nouveau revêtement.

Suite à cette décision, les demandes d'offres et les soumissions ont été établies et envoyées à plusieurs entreprises.

En date du 15 mai 2018, le Conseil Communal adjugeait les travaux de génie civil à l'entreprise Facchinetti SA et les travaux de marquages à l'entreprise Friroute SA.

Parallèlement, le Conseil Communal mandatait le bureau d'ingénieurs Ribi SA pour effectuer une étude du réseau des eaux usées, des eaux propres et de l'eau potable, sur l'ensemble de la commune.

Le bureau Ribi SA s'est acquitté de cette tâche et a donc établi un PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), sur l'ensemble du territoire communal.

Le 5 juillet 2018, le bureau Ribi SA présentait au Conseil Communal le résultat de cette étude, le PGEE, avec les explications nécessaires ainsi que les données techniques y relatives.

Suite à ces investigations, il s'est avéré que plusieurs conduites existantes se trouvant sous l'emprise de la route étaient en mauvais état. Certaines devant être réparées et d'autre remplacées. En effet, une conduite d'évacuation des eaux claires était sous-dimensionnée et ne pouvait plus correspondre au débit actuel et futur. Une nouvelle conduite avec un diamètre supérieur doit être construite. Les détails seront présentés lors de l'assemblée et un crédit pour cet investissement vous sera demandé pour effectuer cet objet.

Michel Droz, Conseiller communal
Ralph Erhart, Conseiller communal



Détenteurs de chiens; cela vous concerne

Lors de la prise des sachets, les rouleaux se coincent dans le dévidoir.

Pour ne pas reproduire cette situation, vous être invités à procéder comme illustré:



Le prochain utilisateur vous en sera reconnaissant !

Seriez-vous content de découvrir des crottes de chien dans votre pelouse?

Nous avons reçu plusieurs réclamations pour des découvertes de crottes de chien à divers endroits;

Un rappel est nécessaire pour les détenteurs de chiens qui ne respectent pas l'obligation de ramasser les excréments produits par son compagnon préféré.

Plus de 35 Robidogs sont à disposition et nos employés communaux se donnent de la peine pour l'entretien de ceux-ci.

MERCI d'être respectueux vis-à-vis de votre prochain !

Réglementation sur les chiens

Selon l'art. 11 du règlement communal sur la détention des chiens, la commune est en droit de prélever un impôt annuel d'un montant de CHF 50.- par chien. Cet impôt est par ailleurs facturé durant le courant des mois de mars et avril.

La banque de données AMICUS nous sert de registre fiscal pour la facturation de cet impôt. De ce fait, il est important que chaque propriétaire tienne à jour les informations relatives à son chien.

Nous tenons encore une fois à vous rappeler que la détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet. De plus, l'impôt complet est également dû en cas de décès du chien durant l'année.

Le détenteur qui n'a jamais eu un chien auparavant doit s'inscrire, comme nouveau détenteur, auprès de sa commune (contrôle des habitants), afin de recevoir un identifiant (ID personnel AMICUS). Le chien doit être inscrit auprès d'un vétérinaire praticien suisse dans les 10 jours dès l'acquisition.

Conformément à l'art. 39 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA, RS 455) et à l'art. 8 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur les épizooties (LFE, RS 916.40), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires peut contrôler sporadiquement toute détention et activités canines. Il est de ce fait très important d'être en règle avec votre animal.

En outre, conformément à l'art. 7 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens, nous tenons à vous rappeler les espaces interdits aux chiens et les espaces où il est obligatoire de tenir son chien en laisse.

Espace interdits aux chiens :

- ◆ Plages publiques de Guévaux, les Plânes, Môtier, Praz, Nant et Sugiez
- ◆ Places de jeux publiques de Lugnorre, Môtier, Praz et Nant
- ◆ Dans l'enceinte des écoles et des salles du cercle scolaire
- ◆ Dans tous les bâtiments communaux et les déchetteries

Les chiens doivent être **obligatoirement tenus en laisse** dans les lieux suivants :

- ◆ Dans l'enceinte des places publiques des Roches Grises, l'Antenne, la Gravière et le Signal
- ◆ Dans l'enceinte des stands de tirs de Sugiez
- ◆ Dans l'enceinte du centre sportif du Chablais
- ◆ Dans les débarcadères publics de Môtier, Praz et Sugiez

Enfin, du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent également être tenus en laisse en forêt.

L'administration communale

Route du Quart-Dessus, conduites privées

Tous travaux concernant des conduites privées sous les routes communales ainsi que sur le domaine communal, doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de la commune de Mont-Vully.

Avec le formulaire officiel doit être joint un plan de situation indiquant l'endroit exact des travaux.

Ces formulaires peuvent être obtenues sur le site Internet de la Commune ou au secrétariat communal à Nant.

En date du 4 juin 2018, les bordiers de la route du Quart-Dessus ont reçu une information concernant les travaux qui allaient être réalisés. A ce courrier était annexée une information émanant du SPC (Service des Ponts et Chaussées du canton de Fribourg), concernant les frais en cas de réouverture d'une fouille dans la chaussée.

Michel Droz, Conseiller communal
Ralph Erhart, Conseiller communal

Trottoir Môtier-Lugnorre

Le projet pour la construction d'un trottoir reliant les villages de Môtier à Lugnorre ainsi que les coûts y relatifs ont été établis.

L'assemblée communale pourra ainsi décider de la réalisation de cet ouvrage.

Coût de l'investissement CHF 1'086'000.-- (03.10.2016).

Michel Droz, Conseiller communal

Echéancier factures communales

Ci-dessous vous trouverez un petit récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des dites factures, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis. En cas de doute, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Décompte eau/épuration secteur Bas-Vully (Consommation 2018)	Novembre – décembre 2018
Taxes non-pompier 2018	Novembre 2018
Taxes incendie résidence secondaire 2018	Novembre 2018
Taxes ordures de base 2018	Novembre – décembre 2018
Taxes ordures de base résidences secondaires 2018	Novembre – décembre 2018
Décomptes eau/épuration secteur Haut-Vully (consommation 2018)	Janvier – février 2019
Élimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2018	Janvier – février 2019
Décompte impôts 2018	<p>Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot - Premier lot facturé en avril 2019.</p> <p>Attention : la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2019. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.</p>



Plan de ramassage des déchets 2019

Mont-Vully
Administration communale
rte Principale 65
1786 Nant

Téléfon: 026 673 90 40
Fax: 026 673 90 49
E-Mail: info@mont-vully.ch
Website: www.mont-vully.ch

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu				1.								
Ma	1. Noire an			2.								
Me	2. Saït Berchod			3.								
Je				4.								
Ve				5.								
Sa				6.								
Di				7.								
Lu				8.								
Ma				9.								
Me				10.								
Je				11.								
Ve				12.								
Sa				13.								
Di				14.								
Lu				15.								
Ma				16.								
Me				17.								
Je				18.								
Ve				19. Vendredi Saint								
Sa				20.								
Di				21. Pâques								
Lu				22. Lundi Pâques								
Ma				23.								
Me				24.								
Je				25.								
Ve				26.								
Sa				27.								
Di				28.								
Lu				29.								
Ma				30.								
Me				31.								
Je												
Ve												
Sa												
Di												
Lu												
Ma												

Légende

Ordures ménagères (Containeurs)

Déchets verts (Containeurs)

Date de ramplacment

Nouveau: Service de conteneurs

Haldmann AG
Grande Ferme 8
Case postale 242
3280 Morat

Téléfon 026 411 95 00
Fax 026 411 95 01
info@haldmannrag.ch
www.haldmannrag.ch



Installation de compostage
Seeland
www.compostseeland.ch



Centre d'élimination
de Löwenberg (EZZ)
www.haldmannrag.ch

Haldmann SA Morat
www.haldmannrag.ch

Page à découper et à retourner à l'administration communale



Factures	Echéancier
Impôts foncier 2019	Mars - avril 2019
Impôts sur les chiens 2019	Mars – avril 2019
Acomptes impôts 2019	Mai – juin 2019
Acomptes eau/épuration 2019	Juin – juillet 2019
Décompte eau/épuration résidences secondaires	Juin – juillet 2019
Elimination des déchets 1 ^{er} semestre 2019	Juillet – août 2019
Taxes non-pompier 2019	Novembre – décembre 2019
Taxes incendie résidence secondaire 2019	Novembre – décembre 2019
Taxes ordures de base 2019	Novembre – décembre 2019
Taxes ordures de base résidence secondaire 2019	Novembre – décembre 2019
Décompte eau/épuration Mont-Vully (Consommation 2019)	Janvier - février 2020
Elimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2019	Janvier – février 2020

Arrangement de paiement

S'il s'avère que vous n'avez pas les moyens de vous acquitter du montant des factures à l'échéance, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal afin de convenir d'un arrangement de paiement.

Nous tenons à vous rendre attentif qu'il est important de prendre rapidement contact avec l'administration communale en cas de difficultés de paiement. Ceci permettra notamment d'éviter l'ouverture d'une procédure de poursuite à votre encontre et ainsi permettra également d'éviter des frais supplémentaires à votre créance de base.

Intérêts de retard

Les factures qui ne sont pas acquittées dans les délais portent un intérêt de retard fixé à 3 % à compter de l'échéance de la facture. Cette facturation a pour but de maintenir l'égalité de traitement avec les personnes qui s'acquittent de leurs créances à l'échéance.

Réclamation

Le contribuable peut, dans les trente jours dès notification de la facture, interjeter une réclamation motivée auprès du Conseil communal (art. 42 al. 1 LICo). La réclamation doit être faite par écrit. Cette dernière suspend l'exigibilité de la créance, mais non l'échéance ni le cours des intérêts (art. 177 LICD, art. 1 al. 4 LICo).

L'administration communale

Evacuation des déchets

Pour rappel, la commune de Mont-Vully propose deux systèmes d'évacuations des déchets ménagers à savoir :

Systeme de container noir

La société Haldimann de Morat ramasse tous les lundis les ordures ménagères pour les habitants de la commune. Chaque ménage doit se munir d'un container noir (140L, 240 L ou 770 L) qui peut être commandé auprès de notre administration communale ou directement auprès d'Haldimann.

Tarif: CHF 0.33.-/kg + taxe de levage de CHF 1.50- + TVA 7.7%

Systeme compacteur

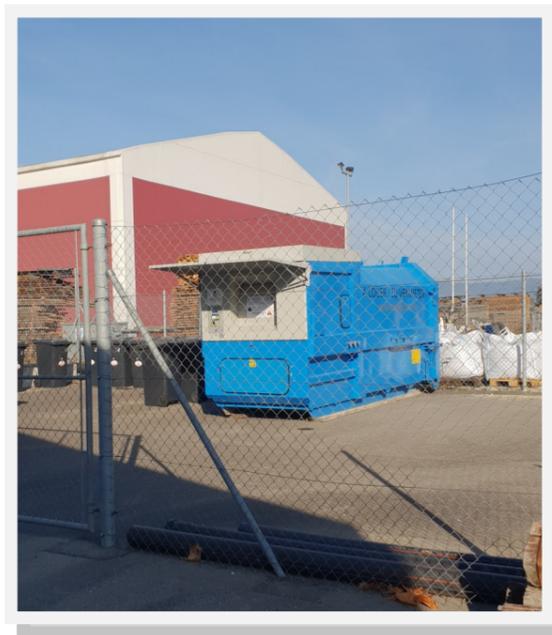
Les citoyens amènent leurs poubelles à la déchetterie de Lugnorre ou de Sugiez pour les évacuer par le compacteur à déchets (disponible en tout temps). Pour l'utilisation, il faut préalablement acheter une carte magnétique auprès de l'administration communale à Nant. Un dépôt de Fr. 10.- est demandé. Cette carte est rechargeable à l'administration ou à la déchetterie de Lugnorre, où se trouve un boîtier à côté du compacteur à déchets. Les déchets doivent être introduits dans un sac à poubelle noir.

Tarif: CHF 0.33.-/kg + TVA 7.7%

Adresses des déchetteries :

Lugnorre:
Rte de la Sauge 51
1789 Lugnorre

Sugiez:
Ch. du Gor 5
1786 Sugiez



Concours déchetterie

La chance est donnée à chaque citoyen(ne) de la commune de gagner.

Concours du bon trieur de déchets

Découvrez sur le site de la commune de Mont-Vully le clip tourné à la déchetterie de Lugnorre et vous serez à même de répondre aux questions:

Le grand tri - Clip sur les déchets encombrants

Clip vidéo sur les déchets encombrants

Quel est le type de déchet revalorisable ?

- Déchets encombrants
 Ferraille

Quel est le type de déchet non revalorisable ?

- Déchets encombrants
 Ordures ménagères

Quel est le prénom de la personne qui donne les explications et détermine avec exactitude le bon type de déchets ?

- Barbara
 Victoire

En principe, où doit se dérouler le démontage pour le juste tri des déchets ?

- Chez-soi
 A la déchetterie

Quelle est la contenance du gabarit spécifique qui détermine si l'objet va dans les ordures ménagères ou dans la benne des encombrants ?

- 80 litres
 100 litres

Quel a été le score des gagnants ?

- 23 points
 41 points

1^{er} prix : 100.- / 2^{ème} prix : 75.- / 3^{ème} prix : 50.-

A inscrire sur la carte des compacteurs ou diminué sur la facture des ramassages

Tirage au sort du concours ayant toutes les réponses correctes
le lundi 17.12.2018

Autres possibilité de découvrir le clip :

=> Lors du verre de l'amitié en fin d'assemblée communale du 04.12.2018 ;

=> Lors de votre passage aux déchetteries les 2 premiers samedis de décembre

Coupon réponse à remettre dans l'urne ou à envoyer à l'administration communale

Nom, prénom	
Adresse	
Téléphone ou natel	